



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du mardi 24 octobre 2017
de 9h00 à 12h00
MSHS, à Poitiers.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV de l'AG du 20 mai 2017
3. Actions de la CNARELA
4. Point sur la rentrée
5. Propositions pour la réforme du lycée
6. Point sur le supérieur et position sur les concours
7. Situation des ARELA et promotion des langues anciennes
8. Communication CNARELA et ARELA
9. Euroclassica
10. Intervention des associations amies
11. Bilan voyage CNARELA 2017 et projet de voyage 2018
12. Journées d'octobre 2018 à Toulouse
13. Questions diverses

Associations présentes :

ADLAP (Amiens), AGAP (Aix-Marseille), ALPLA (Nancy-Metz), APCELA (Poitiers), APGLAV (Versailles), APLAAL (Lille), APLG (Nantes), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELABretagne, ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAM (Montpellier), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), AUSPEX (Reims), ATHÉNA, THALASSA.

Associations représentées :

APLAG (Guadeloupe), ARELAG (Grenoble), ARELALIM (Limoges), ARELAN (Nice).

22 associations présentes ou représentées sur 27.
Le *quorum* est atteint.

* * *

François Martin, président de la CNARELA, remercie tout d'abord Monsieur Yves Jean, président de l'université de Poitiers, l'équipe de direction de la Maison des Sciences de l'homme et de la société qui nous fait l'honneur de nous accueillir; Madame Catherine Rannoux, directrice de l'UFR de Lettres et Langues, Madame Sylvie Hanote, directrice du FoReLL. Il adresse, au nom du bureau de la CNARELA, ses vifs remerciements à Marc Milhau, président de l'APCELA et maître de conférences à l'université de Poitiers, qui organise cette année les Journées d'octobre de la CNARELA.

1. Approbation de l'ordre du jour

François Martin annonce une modification de l'ordre du jour : M. l'Inspecteur général Fabrice Poli et M. l'Inspecteur général honoraire Pascal Charvet, chargé de mission par le Ministre de l'Éducation nationale, sont présents à cette assemblée générale et interviendront après le point 10.

François Martin demande à l'Assemblée générale de voter l'ordre du jour.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV de l'AG du 20 mai 2017

Une erreur d'en-tête est mentionnée : elle est corrigée dans les Cahiers de la CNARELA.

François Martin propose de passer à l'approbation du PV de l'AG du 20 mai 2017.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le PV de l'AG du 20 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Actions de la CNARELA

François Martin retrace les différentes audiences que la CNARELA a obtenues depuis l'Assemblée générale de mai 2017.

a) Audience à l'Élysée, le 21 juin 2017¹

François Martin évoque la première audience accordée à la CNARELA depuis les dernières élections, à l'Élysée le 21 juin 2017, où il s'est rendu avec les associations littéraires AFPLA-CPL, APLAES, APlettres, Sauvegarde des enseignements littéraires, Sauver les lettres. M. Thierry Coulhon, Conseiller Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, a été attentif aux remarques. Un changement de ton est notable : la Coordination a l'impression d'être un peu plus écoutée. Plusieurs questions ont été traitées lors de cette rencontre. En ce qui concerne la réforme, la CNARELA a mentionné les difficultés concernant les EPI et les difficultés horaires. Dans le nouvel arrêté² pris par le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, les thématiques des EPI ont disparu comme l'obligation de faire 2 EPI par année. Mais la modification est arrivée tardivement : certains chefs d'établissement ont fait des modifications, mais la plupart d'entre eux n'ont rien changé. En ce qui concerne l'enseignement facultatif : la nouvelle dotation complémentaire a rarement été donnée. Cependant le décret est sorti assez tôt pour la DHG 2018. En fait, le problème majeur concerne le niveau 5^e resté à une seule heure. La CNARELA maintient ses positions : faire apparaître les horaires dans les grilles officielles ; obtenir des horaires fléchés, au moins pour un groupe et non pris sur la « marge » ; obtenir des horaires convenables : 2h+3h+3h ; obtenir que les élèves qui demandent de suivre les options de latin et/ou de grec ancien puissent tous obtenir satisfaction.

François Martin précise qu'ont été reprises d'autres demandes dans la ligne des positions mises en avant lors de l'AG de mai à la suite des résultats des sondages :

- la possibilité pour les sections technologiques de suivre une option LCA et de la présenter au baccalauréat ;
- l'envoi des listes de bac aux examinateurs avant les épreuves orales ;
- le retour à un CAPES indépendant de Lettres classiques au vu des problèmes posés par l'épreuve écrite de langues anciennes (cf infra) ;
- la révision des horaires de français : en 6^e une heure de sensibilisation en LCA et en 4^e une heure de sensibilisation au grec ;
- la poursuite de l'option sur l'ensemble du cycle et l'assurance d'un débouché au lycée ;
- la consultation des associations sur les programmes.

b) Audience à Matignon, le 11 juillet 2017³

François Martin informe l'AG que la demande d'audience de la CNARELA auprès du Premier ministre a reçu une réponse favorable. Cette audience accordée à la CNARELA a eu lieu le 11 juillet 2017. François Martin et Hélène Frangoulis ont été reçus par Mme Marie Reynier, la conseillère éducation, enseignement supérieur, jeunesse et sport. Les points abordés ont concerné les difficultés rencontrées pour appliquer le nouvel arrêté. La proposition de la CNARELA de moduler l'horaire alloué au latin et au grec ancien sur l'ensemble du cycle 4 apparaît comme une possibilité intéressante ; cela permettrait de cumuler les deux langues anciennes. Mais il faut qu'au bout du cycle chaque élève ait pu bénéficier des heures prévues officiellement. Les représentants de la CNARELA ont évoqué le cas de l'ECLA (enseignement conjoint du latin et du grec ancien) dans les académies de Besançon et d'Aix-Marseille. En ce qui concerne la demande des 2 heures en 5^e, elle est entendue mais pose un problème de coût. Pour la réforme du lycée, les discussions commenceront bientôt : mais Mme Reynier ne sait pas si cette réforme proposera un « toilettage » du baccalauréat ou une modification plus profonde. Sont évoquées enfin les questions posées par le supérieur : modalités du CAPES et avenir des filières de Lettres classiques (suppression récente de celle de Rennes).

¹ Le compte rendu de cette audience à l'Élysée est disponible sur le site de la CNARELA : http://cnarela.fr/LinkClick.aspx?fileticket=xFkd1_8ot2g%3d&tabid=36&language=fr-FR

² Référence de l'arrêté du 16 juin 2017 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/6/16/MENE1717553A/jo>. Cf. Annexes, I.

³ Le compte rendu de cette audience à Matignon est disponible sur le site de la CNARELA : http://cnarela.fr/LinkClick.aspx?fileticket=S6HcxMn5d_0%3d&tabid=36&language=fr-FR

c) Audience au Ministère de l'Éducation nationale, le 26 septembre 2017⁴

François Martin présente ensuite l'audience qui a été accordée par le ministre de l'Éducation nationale à la CNARELA ; il s'y est rendu avec Hélène Frangoulis. La CNARELA a été reçue par le ministre en personne et deux de ses conseillers, Mme Isabelle Bourhis, conseillère chargée des partenariats et de la vie scolaire et M. Mathieu Lahaye, conseiller chargé des discours, de la mémoire, de la culture et des langues régionales. Le propos liminaire a été très favorable aux langues anciennes et le ministre a affirmé qu'il aurait voulu rétablir l'horaire complet mais que des moyens supplémentaires ont déjà été engagés pour rétablir les 3h en 4^e et 3^e. François Martin remercie les ARELA de lui avoir fourni des exemples significatifs de la situation de nos disciplines dans plusieurs académies à la rentrée. La CNARELA considère que ces difficultés sont liées à l'absence d'horaires fléchés dont elle a demandé le rétablissement. Elle a aussi demandé la suppression de la mention « dans la limite de » inscrite dans le nouvel arrêté. Mais les conseillers ont répondu que cette ligne était destinée aux établissements où il y a de nombreuses options et de très petits effectifs. La CNARELA n'a pas manqué de souligner les dérives engendrées par des textes mal rédigés.

Les exemples présentés, parfois ubuesques, comme dans l'académie de Toulouse où un établissement a fermé le seul poste de lettres classiques existant, ont interpellé le ministre. D'autres cas ont permis de montrer la réalité du terrain. À propos de la mise en place de la réforme du collège, l'attention a été portée aussi sur les jeunes collègues : le changement total des programmes au collège la même année les a mis dans des situations compliquées. Des collègues sont lassés, il est important d'en faire part. En ce qui concerne le lycée, les horaires et les problèmes récurrents ont été évoqués. La CNARELA a informé le ministère d'une prise de position pour des évolutions des enseignements au lycée lors de sa prochaine assemblée générale d'octobre.

La question de l'élitisme est à nouveau évoquée : François Martin rappelle le travail mené entre autres par Mireille Ko et des adhérents des ARELA. Il faut valoriser les innovations pédagogiques. Une proposition est faite pendant l'audience : les horaires fléchés pourraient être officialisés en REP dès la rentrée 2018. Le ministre s'est montré intéressé par cette perspective : la CNARELA attend des actes. Les demandes déjà faites lors des audiences à l'Élysée et Matignon ont été réitérées.

François Martin précise qu'il a insisté sur l'importance de la consultation des collègues. Il a été aussi question d'Euroclassica : la CNARELA demande que le concours soit mis en valeur. La plaquette de promotion pour le grec, transmise par l'association allemande, a été présentée au ministre.

François Martin rappelle que M. Blanquer a chargé Pascal Charvet, inspecteur général honoraire de Lettres, d'une mission sur les langues anciennes. Le rapport est attendu pour janvier, il faudra donc sans doute patienter encore pour obtenir des résultats de ces audiences.

d) Audience auprès de Pascal Charvet, le 21 octobre 2017⁵

Pascal Charvet a demandé à rencontrer la CNARELA. L'audience s'est tenue au ministère de l'Éducation nationale, samedi 21 octobre 2017. Plusieurs points importants ont été abordés. La CNARELA a noté le souci d'apporter plus de souplesse dans l'organisation des enseignements sur le terrain ; elle a aussi abordé les questions de la formation des professeurs, des concours, et évoqué les actions de la CNARELA.

François Martin conclut sur ce point : cette audience a révélé une véritable qualité d'écoute, très attentive aux remontées du terrain. Nous pouvons être plus sereins : le changement de gouvernement et d'état d'esprit au ministère semble réellement engagé. Nous attendons des actes forts pour que nos collègues et les élèves puissent travailler dans des conditions acceptables.

4. Point sur la rentrée

François Martin évoque des situations incroyables qui persistent : refus d'ouvrir un deuxième groupe de latin en 5^e (ce qui amène des collègues à accepter des classes surchargées) ; horaires non respectés ; postes fermés ou postes non pourvus ; heures placées en dépit de tout bon sens ; refus d'ouvrir une section de grec à Nice avec 15 élèves volontaires...

François Martin propose à l'assemblée générale de mandater le bureau pour rédiger une motion concernant la ventilation des services. En effet, des problèmes se posent encore dans certaines académies sur le statut des

⁴ Le compte rendu de cette audience au Ministère de l'Éducation nationale est disponible sur le site de la CNARELA : http://cnarela.fr/LinkClick.aspx?fileticket=Vgln3-Z_z0l%3d&tabid=36&language=fr-FR

⁵ Le compte rendu de cette audience auprès de Pascal Charvet sera consultable sur le site de la CNARELA.

professeurs de Lettres classiques. Il évoque le cas d'un collègue de l'académie de Nantes qui a contacté la CNARELA parce que son service comporte la mention d'un complément de service en Lettres Modernes. Il insiste sur le fait qu'il faut faire remonter les exemples de cette nature auprès de son ARELA qui transmettra à la CNARELA et cette dernière les communiquera au cabinet du ministre. La motion demandera à ce que la trivalence des enseignants de Lettres classiques soit respectée.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le principe de la motion sur la ventilation des services est voté à l'unanimité⁶.

En ce qui concerne les horaires : 90 % des établissements n'ont pas respecté les horaires modifiés par le décret, ce qui a surpris le ministère qui pensait que 25 % d'entre eux l'avaient fait. On déplore toujours que le décret n'ait pas rétabli deux heures de Latin en 5^e et que, par sa formulation ambiguë, il laisse trop de latitude au chef d'établissement.

Vincent Bruni de l'ADLAP (Amiens) explique que deux collègues de son académie ont refusé de récupérer les 3 heures en 4^e et en 3^e parce que le nombre d'heures en LV est inférieur à celui de LCA. Il craint aussi qu'au lycée l'option latin ne soit réservée aux élèves de L et interdite à ceux de S et ES.

François Martin rappelle qu'on ne peut constamment s'excuser de faire cours avec un horaire décent. Il faut du temps pour apprendre une langue, encore plus lorsqu'elle est ancienne. La diminution horaire entraîne toujours un peu plus la perte d'élèves et à la fin la perte des enseignements. La réforme du collège aurait dû servir de leçon quand on voit qu'elle voulait tout simplement faire disparaître presque intégralement les heures de latin et de grec ancien. La CNARELA s'engagera toujours pour un maintien des horaires, qu'elle souhaite importants, pour que le latin et le grec ne soient pas réduits à un vernis qui ne manquerait pas de finir par être passé par les autres disciplines.

François Martin propose de mandater le bureau pour rédiger une motion demandant la suppression dans le décret de l'expression « *dans la limite de* », le retour aux 2 heures en 5^e et la possibilité de moduler les horaires sur le cycle, en précisant qu'un élève doit avoir suivi, dans le cycle, l'horaire imposé par les textes.

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le principe de la motion sur les horaires au collège est voté à l'unanimité⁷.

En ce qui concerne les perspectives d'action, François Martin rappelle aux ARELA la nécessité de demander une audience aux IA-IPR. L'ARELACler a déjà eu une audience fin juin et Audrey Adhémar expose ce qui en est ressorti. Le retour aux 3 heures n'a pas été possible. En revanche, un projet est lancé : constituer une carte des langues anciennes pour repérer les établissements où il y a des postes à pourvoir et ceux où il n'y en a pas. L'objectif est d'assurer la continuité de l'enseignement des LCA au lycée. Ce travail se fait avec le recteur de l'académie.

À Besançon, l'ARELAB a mis en place un projet sur la transmission des cultures de l'Antiquité avec l'ESPE, l'université et les IA-IPR : comment les intégrer dans les cours de français, de philosophie, d'histoire. Sept modules sont proposés : une formation pour les LM pour enseigner les LCA et des modules thématiques sur les héros dans Antiquité ou les formes poétiques par exemple....

Hélène Frangoulis explique qu'à Rouen, une formation est mise en place : une remise à niveau en grec pour les enseignants LC qui souhaitent ouvrir des groupes mais qui n'ont pas eu l'occasion de pratiquer cet enseignement depuis longtemps.

Vincent Bruni précise que l'ADLAP a eu aussi une audience en juin. Au cœur de cette entrevue, le projet « Libros+ », qui lie secondaire et supérieur a été évoqué.

François Martin donne quelques informations sur des actions à venir. Le réseau Antiquité Avenir tient son AG le 16 novembre. Les États généraux auront lieu le 9 juin 2018 à Paris.

L'ENS a contacté la CNARELA pour son projet intitulé « Les humanités dans le texte ». La CNARELA y participera. Le but est de lier les humanités à une pratique simple des textes et de créer un portail internet pour la mise en ligne des textes.

Hélène Gallois (AUSPEX Reims) présente le projet lancé avec l'association Légion VIII Augusta : deux

⁶ Cf. Annexes, II.

⁷ Cf. Annexes, II.

Journées des langues anciennes se tiendront les 10 et 11 mars 2018 à Autun. Il s'agit d'un rendez-vous s'adressant au grand public. Les thèmes sont variés. Il y aura des conférences, des interventions d'archéologues, des ateliers concrets ; la Légion VIII animera des ateliers. Le maire d'Autun, très favorable aux langues anciennes, est à l'initiative du projet. L'APHG (association des professeurs d'histoire et de géographie) et la CNARELA s'associent à l'événement.

En ce qui concerne la communication, François Martin explique que RTL l'a contacté pour participer à une émission fin août. Ne pouvant s'y rendre, il a demandé à un représentant de l'association de Versailles, Guillaume Diana, de le remplacer, et il l'en remercie.

En ce qui concerne les listes de bac, on a pu constater qu'elles ne sont toujours pas transmises à l'avance dans plusieurs académies. N'ayant pu obtenir de réponse satisfaisante du ministère, nous avons écrit une fois de plus à la doyenne de l'inspection générale, Mme Anne Armand.

5. Propositions pour la réforme du lycée

François Martin annonce que les discussions sur la réforme du baccalauréat vont bientôt commencer. La CNARELA doit être une force de proposition. Lors de l'AG précédente, nous avons engagé une réflexion sur l'introduction d'une heure de culture antique, à l'instar de ce qui a été mis en place dans les classes préparatoires littéraires. Cette heure pourrait être suivie par les élèves de toutes les filières.

Vincent Bruni (ADLAP) intervient pour proposer une heure de « grammaire comparée ».

Catherine Dareys (ARTELA) est pour une heure de culture sur un thème donné comme en CPGE mais ne croit pas qu'une heure de grammaire soit attractive.

Florence Turpin intervient à propos de l'idée de grammaire comparative : une heure spécifique de langue a existé en 2^{de}, les professeurs de langues vivantes se plaignant du niveau et des connaissances grammaticales, mais le dispositif ne s'est pas maintenu en français. C'est en français que l'heure doit surtout être assurée pour que les élèves arrivent au lycée avec une maîtrise suffisante des connaissances.

Sonia Mollet (ARELABOR) émet des réserves : elle craint que l'heure de culture ne prenne le pas sur l'option. Le public lycéen n'est pas le même que celui des CPGE. Elle propose un dispositif avec mention LCA comme il existe une mention « Euro » pour les sections européennes. Autre question : faut-il revoir l'épreuve de spécialité ?

Hélène Gallois (AUSPEX) précise qu'un lycée de l'académie de Reims a mis en place avec succès une heure de culture antique en TL, ouverte aux S et ES volontaires. Les élèves aimeraient même avoir deux heures.

François Martin convient que si l'heure de culture antique se met en place dès la 2^{de}, il faudra veiller à ce que l'option n'en souffre pas.

L'assemblée doit se mettre d'accord sur des propositions précises : une heure de culture antique ? Au moins en TL d'abord puis en première ?

► L'assemblée se met d'accord pour demander l'ouverture d'une heure de culture antique obligatoire en série L et facultative en ES et S et dans les séries technologiques. L'option LCA en lycée doit être maintenue et l'épreuve de spécialité revue.

Pour répondre à certaines objections, François Martin précise que cette heure serait une heure spécifique, non prise sur les enseignements actuels de langues anciennes.

François Martin propose de réfléchir sur des propositions à faire pour le niveau 2^{de}.

6. Point sur le supérieur et position sur les concours

Hélène Frangoulis rappelle qu'elle ne mène plus d'enquête sur les effectifs des universités. En effet, après l'AG de Bordeaux (octobre 2015), les chiffres communiqués avaient été reproduits dans la presse de façon approximative ou erronée.

Elle intervient ensuite sur les concours de recrutement de professeurs. Le nombre de postes mis au concours pour la session 2018 n'est pas encore publié⁸. En 2017, les chiffres sont les suivants :

a) Agrégations :

À l'agrégation externe de Lettres classiques, 221 candidats étaient présents ; les 87 postes mis au concours ont tous été pourvus (alors qu'en 2016, il y avait 227 présents mais 67 postes pourvus sur les 87).

⁸ La publication a eu lieu après notre AG. Cf. Annexes, III.

À l'agrégation interne de Lettres classiques, 242 candidats étaient présents, nombre nettement inférieur à celui de 2016 (313). Cette baisse pourrait s'expliquer par la mise en place de la réforme du collège ou par le report des épreuves écrites ; les 45 postes mis au concours ont tous été pourvus.

À l'agrégation de grammaire, le nombre de candidats reste stable : 20 candidats présents, 11 postes pourvus sur 11 (alors qu'en 2016, 9 postes sur 11 avaient été pourvus).

b) CAPES :

Au CAPES externe de Lettres, option Lettres classiques, 141 candidats étaient présents (contre 123 en 2016). Sur les 230 postes mis au concours, 85 postes seulement ont pu être pourvus (contre 68 en 2016).

Hélène Frangoulis souligne un paradoxe : il y a maintenant plus de candidats à l'Agrégation externe qu'au CAPES.

Elle conclut sur un constat : au moment où a été créé, en 2014, un CAPES de Lettres unifié avec des options Lettres classiques et Lettres modernes, le but, disait-on, était de donner un nouvel élan au concours, après la chute des candidatures qui avait suivi la mastérisation. Force est de constater que c'est un échec, les étudiants ne se sentant pas attirés par un concours où la place accordée aux langues anciennes n'est pas assez importante et où l'épreuve écrite a été conçue en dépit du bon sens et est infaisable dans le temps imparti.

Hélène Frangoulis rappelle que l'épreuve écrite de langues anciennes comporte maintenant une version latine et une version grecque d'une vingtaine de lignes chacune et une question exigeant une réflexion pédagogique. Le tout est à faire en 6 heures, ce qui n'est pas possible. En effet, quand il y avait deux épreuves distinctes (une version latine en 4 heures et une version grecque en 4 heures), les versions proposées n'étaient pas beaucoup plus longues (entre 25 et 28 lignes).

Le bureau de la CNARELA propose de rédiger une motion pour demander :

- le rétablissement d'un CAPES externe de Lettres classiques qui soit un CAPES à part entière et non plus une simple option du CAPES de Lettres ;
- pour l'écrit, dans un premier temps, la suppression de la question puis, à terme, le retour aux trois épreuves qui témoignent de la trivalence du concours : composition française, version latine de 4 heures, version grecque de 4 heures ;
- pour l'oral, la modification de l'épreuve de mise en situation professionnelle : par tirage au sort, elle porterait soit sur le français, soit sur le latin, soit sur le grec ;

► Vote : Contre : 0 - Abstention : 0

Le principe de la motion est approuvé à l'unanimité⁹.

7. Situation des ARELA et promotion des langues anciennes

François Martin a constaté une légère baisse des adhérents à jour de leur cotisation en dépouillant les questionnaires de rentrée qui ont été transmis par la plupart des ARELA. Néanmoins, il rappelle que nous sommes en octobre et que certaines ARELA tiennent leur AG plus tard. Pour les plus petites associations, les effectifs remontent, ce qui est encourageant. Il rappelle les moyens de communication qui permettent de toucher les adhérents : sites, facebook, stages du plan académique de formation... Il précise qu'il est important que les ARELA diffusent régulièrement les informations auprès des collègues : au moins un message par mois, ou plus lorsqu'il y a des informations importantes ou urgentes. Un autre point a attiré son attention : il y a parfois un décalage entre le nombre d'inscrits sur les listes de diffusion et celui des adhérents à jour de leur cotisation. Il faut relancer ceux qui oublient de renouveler leur adhésion. Quelques ARELA ont du mal à avoir des volontaires pour composer leur bulletin ou prendre des responsabilités au sein du bureau. Peu de publications ont vu le jour cette année : Toulouse en prévoit une pour 2018 ; Clermont-Ferrand a organisé une journée académique et des actes seront publiés. Bordeaux propose des publications sur Internet.

Des ARELA organisent également des concours auxquels participent beaucoup d'élèves : à Bordeaux on compte 885 collégiens et 230 lycéens ; Limoges et Montpellier affichent également des participations plus que satisfaisantes, et la Bretagne rassemble 950 collégiens et 280 lycéens, ce dont nous nous félicitons. Il est important de valoriser le travail des élèves en communiquant ces actions. À Clermont-Ferrand, les IA-IPR transmettent les informations et, de fait, les participants sont très nombreux. François Martin encourage les ARELA à se rapprocher des IA-IPR, quand ces derniers veulent bien s'engager pour encourager la diffusion d'événements qui valorisent le travail des élèves.

Dans le cadre des Journées de l'Antiquité, les actions sont nombreuses, comme en Bretagne, à Versailles,

⁹ Cf. Annexes, II.

Montpellier, Clermont-Ferrand.

En ce qui concerne la formation continue, les situations sont très diverses. Ainsi à Bordeaux, une journée d'étude suivie de l'AG de l'ARELABOR devait être inscrite dans le PAF mais elle a disparu. À Montpellier, le concours est inscrit dans le PAF. À Amiens, des actions sont menées pour la formation : archéosite, apprentissage soutenu de la langue, projet « Libros+ ». D'autres initiatives sont à remarquer : sorties organisées, audiences demandées, participation à la formation des candidats à l'agrégation ; dans l'académie de Créteil, à Romainville, existe une « université populaire » : des collègues dispensent des cours de latin et de grec pour adultes débutants ou continuants ; les mêmes collègues participent au « Café homérique » au quartier latin, réunissant des personnes très diverses.

8. Communication entre la CNARELA et les ARELA

Sylvie Pedroarena dresse une synthèse des points concernant la communication.

Pour demander la modification des coordonnées d'une ARELA (adresse postale, électronique, site, etc.) il faut la communiquer conjointement à trois personnes : François Martin (francois.martin@club-internet.fr), Delphine Viellard (delphine.viellard@gmail.com) et Sylvie Pedroarena (s.pedroarena@gmail.com).

La CNARELA est souvent sollicitée pour diffuser des informations concernant la parution d'ouvrages. Afin de nous permettre de ne pas le faire aveuglément, nous demandons l'envoi d'un exemplaire à l'adresse du président, disponible sur le site.

Il est indispensable d'afficher l'appartenance de chaque association à la CNARELA. C'est la force de notre réseau... et le premier article de notre règlement intérieur.

Le développement des nouvelles technologies nous impose de réfléchir en permanence aux modalités de notre communication.

Priorité est donnée aux adhérents, via la liste de diffusion destinée aux ARELA.

L'objet du mail est reconnaissable : il porte la mention « [CNARELA] » ; si cette mention n'apparaît pas, l'information vient d'ailleurs. Certaines personnes ont encore, malheureusement, utilisé une liste des ARELA qui n'est pas à jour pour diffuser certaines informations. Le bureau de la CNARELA ne peut que regretter cette pratique. François Martin remercie toutes les ARELA qui communiquent des informations au bureau de la CNARELA pour les transmettre éventuellement à l'ensemble de la coordination.

En ce qui concerne l'usage des réseaux sociaux, nous avons adopté le principe de ne pas surcharger la page Facebook : une ou deux informations par jour au maximum. Pour twitter: il existe maintenant deux comptes : l'un, « @Cnarela1 » pour les informations officielles et l'autre, « @cnarelaculture », ouvert sur des domaines plus variés : langues anciennes, littérature, histoire ancienne, archéologie, histoire de l'art...

Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Facebook ou Twitter pour pouvoir les consulter. Les liens se trouvent sur le site ainsi que sur chaque lettre d'information. L'objectif de celle-ci est de fournir un résumé des informations officielles et culturelles sur une période de quatre mois environ.

Nous continuons à diffuser et à relayer les activités des ARELA (publications, Journées de l'Antiquité, concours...).

Si certains ont des suggestions concernant ces méthodes de communication, ils peuvent les adresser à S. Pedroarena (s.pedroarena@gmail.com).

9. Euroclassica

Marie-Hélène Menaut prend la parole.

Elle précise que le Vestibulum a été lancé tardivement : le décès brutal d'Alfred Reitermayer a mis en difficulté l'élaboration du concours 2017. La date butoir pour la communication des résultats est fixée au 14 janvier.

Elle fait un appel pour qu'une ARELA participe à l'élaboration du prochain sujet en latin ou grec. Il est important que la France collabore à ce concours européen au vu des résultats 2016¹⁰.

Marie-Hélène Menaut évoque ensuite une plaquette de promotion du grec envoyée par Euroclassica à l'attention des parents et des élèves. Comment la diffuser ? Euroclassica participe financièrement. Il faut envisager d'adapter la brochure à la France. Une réponse rapide est attendue.

Marie-Hélène Menaut revient sur le Vestibulum : il est censé entrer dans la Journée internationale des langues européennes qui a lieu en septembre, mais en France on ne peut pas organiser le concours aussi tôt dans l'année scolaire. Elle évoque une solution que l'on peut voir sur le site de l'ARELABOR pour que les élèves de latin et de grec ancien puissent participer à cette journée en liaison avec les professeurs de langue vivante : un tableau de vocabulaire dans plusieurs langues incluant une langue ancienne.

Elle informe également de l'existence d'un concours de lecture d'un texte latin par correspondance pour les élèves de 15 ans ou moins : Ello. Il s'agit de procéder à lecture orale enregistrée avec une mise en scène. Voici le contact pour Ello 2018 : julian@j-progs.com

¹⁰ Cf. Annexes, IV.

Interventions des Inspecteurs généraux

Fabrice Poli, Inspecteur général de Lettres

Fabrice Poli explique que l'Inspection générale a reçu dès le 23 mai une note sur l'enseignement des langues anciennes depuis le collège jusqu'à l'université. Des pistes ont été transmises à Pascal Charvet : ce dernier doit proposer des recommandations pour revitaliser la place des langues anciennes. Il insiste sur la situation actuelle : on observe une hémorragie de latinistes de d'hellénistes entre le collège et le lycée. Le problème des horaires, la question posée par les lycées de secteur et la lassitude sont des sujets de préoccupation. Puis il remarque qu'au lycée, trop peu d'élèves passent l'épreuve écrite, malgré le travail effectué pour rendre les sujets le plus accessible possible. Deux autres préoccupations sont énoncées : le nombre des candidats aux concours et le problème rencontré à l'entrée de l'université (des étudiants qui ont déjà étudié une langue ancienne dans le secondaire veulent s'inscrire comme grands débutants).

Fabrice Poli estime qu'il est préférable que le programme soit bien traité même s'il ne l'est pas dans son intégralité. Il est nécessaire de renforcer les liens entre les collèges et leur lycée de secteur. Les professeurs de collège doivent connaître leurs collègues de lycée pour pouvoir leur dire ce qu'ils ont fait et combien d'élèves ils peuvent envoyer.

Il précise que des liens sont aussi à établir avec les IA-IPR, il faut alerter ces derniers qui doivent transmettre à l'Inspection générale les situations critiques. L'IG fait alors l'état des lieux.

Fabrice Poli insiste aussi sur le fait que, selon lui, les professeurs de Lettres classiques sont avant tout des professeurs de langue. Il se positionne contre une « folklorisation » de la discipline. L'expertise est uniquement détenue par les professeurs de Lettres classiques.

Il encourage à retrouver une attitude combative : il faut défendre nos disciplines qui offre une voie professionnalisante. Un objectif est essentiel : attirer les jeunes vers les études de Lettres classiques. Il met en avant une solution, l'ECLA, qui permet de travailler les deux langues. Pour conclure, il insiste sur l'écoute attentive dont font preuve les IA-IPR.

Pascal Charvet, Inspecteur général honoraire de Lettres

Pascal Charvet commence par exprimer sa satisfaction de reprendre contact, après ce qu'il appelle le « temps de plomb », avec ceux qui n'ont jamais renoncé. La mission qui lui a été confiée est voulue par le Président de la République et par le ministre de l'Éducation nationale, pleinement convaincu de l'importance des Humanités et de leur place dans l'enseignement. Il l'a acceptée parce qu'il pense que l'on peut agir maintenant, à un moment crucial : il compte faire tout ce qui est en son pouvoir pour ne plus entendre certaines choses qui ont été évoquées lors de cette assemblée générale. Le fait que le ministre a rétabli tout de suite l'option réelle disciplinaire a déjà eu un effet positif : malgré les réticences de beaucoup de chefs d'établissement, le nombre d'élèves en LCA a augmenté globalement : 416 000 élèves (malgré une baisse en grec). Les associations, les syndicats, l'opinion ont réagi et une union s'est constituée pour considérer que nos disciplines qui ont modélisé notre langue devaient être rétablies.

Il évoque ensuite le sens de sa mission. Il ne s'agit pas de retarder la disparition de nos disciplines ou de les maintenir tant bien que mal mais de les intégrer à un schéma général pour aboutir à leur « reculturation ». Les pistes sont nombreuses : introduction de l'étude du lexique culturel dans le primaire ; travail sur la liaison entre le collège et le lycée ; formation initiale et continue ; valorisation des actions conduites ; création d'un grand centre de ressource. Il donne des principes : écouter le terrain avec les associations ; conduire des audits.

Il montre ses préoccupations : ne jamais laisser dire que nos disciplines sont élitistes. Les enquêtes prouvent en effet que les élèves des milieux défavorisés qui suivent les enseignements de latin et de grec ancien ont de meilleurs résultats que les autres. Il ne faut plus nier la réalité du terrain. Nous devons porter haut la culture gréco-romaine dont nous sommes les héritiers.

Notre travail doit commencer par les cycles 3 et 4 : attaquer la question du lexique, un travail démultiplié car il faut fournir à chaque élève un capital linguistique solide et lui faire acquérir la conscience de la langue. Il estime qu'il faut passer par le sens « implosif » du mot latin et s'appuyer sur des textes et des entrées comme la mythologie. 300 mots au moins sont à enseigner : des fiches pour les élèves et des ressources pour enseignants vont être construites dans un travail collaboratif pour armer les enseignants. Pour Pascal Charvet, le lexique n'est pas abordé assez frontalement. Au lycée, on travaillera sur les mots mais aussi sur les concepts et la culture antique aura sa place. Les voies technologique, professionnelle sont aussi concernées par ce biais (par exemple, le vocabulaire juridique en lycée professionnel).

Il s'agit de créer de l'appétence et l'heure de culture antique évoquée précédemment peut en être un moyen, à partir de la classe de 1^{re}.

Pascal Charvet annonce d'autres pistes de réflexion : lutter contre les inégalités ; flécher l'enseignement des LCA ; mener des enquêtes sur la formation initiale et la formation continue : les ESPE peuvent-elles les assurer en LCA ? Les inégalités territoriales dans ce domaine aussi sont réelles. Il envisagerait un grand plan de formation, si sa proposition était acceptée, au mois de mai, pour permettre de rassembler davantage les enseignants.

En ce qui concerne la question de la certification complémentaire : un travail avec l'APLAES est nécessaire pour ne pas brader la formation.

D'autre part, il est favorable à un concours spécifique de Lettres classiques. Il est conscient que l'épreuve écrite de langues anciennes au CAPES est infaisable. La preuve en est que des candidats issus de la filière Lettres classiques se présentent en option Lettres modernes, en choisissant le latin. Il rappelle le paradoxe souligné par Hélène Frangoulis précédemment : les candidats sont plus nombreux à l'agrégation externe qu'au CAPES.

Il insiste sur la nécessité de rétablir la continuité des enseignements du collège au lycée, et pour « remuscler » le lycée, il a pensé à un module de culture humaniste commencé en 1^{re} ; il est donc favorable à ce qui a été proposé ici en AG. Il faudra simplement veiller à ce que l'option n'en souffre pas.

Ses propositions seront présentées en janvier et le plan de formation au mois de mai. La semaine de l'Antiquité sera soutenue par le ministère.

La sortie du rapport sur sa mission sera accompagnée de témoignages d'académiciens, d'écrivains, de personnalités marquantes pour que l'opinion comprenne que ce n'est pas un combat d'arrière-garde, mais ce à quoi tous les élèves ont droit. L'objectif est de faire en sorte que la culture gréco-latine ne soit plus menacée.

François Martin remercie Fabrice Poli pour son intervention et se réjouit que les IA-IPR soient à l'écoute, car lors de la mise en place de la réforme, plusieurs cas où leur soutien n'était pas évident dans certaines académies ont été signalés à la CNARELA. Par ailleurs, il rappelle que les personnes présentes dans cette assemblée sont pleinement engagées pour la promotion des langues anciennes et que leur combat, à ces derniers mois, contre un ministère totalement sourd à leurs remarques, a été particulièrement remarquable. Il remercie également Pascal Charvet d'avoir délivré un message très clair, porteur d'un espoir certain pour le renouveau de nos disciplines.

10. Interventions des associations amies

François Martin rappelle quels liens nous unissent aux associations littéraires APFLA-CPL, APLettres, APLAES, Sauvegarde des Enseignements Littéraires et Sauver les lettres, qui étaient à nos côtés à l'Élysée.

Il donne ensuite lecture des textes reçus de l'APLAES, SEL et SLL¹¹.

11. Bilan voyage CNARELA projet de voyage 2018

La parole est donnée à Roger Massé, président de l'association Athéna, qui a organisé pour la CNARELA le voyage d'août 2017 à Athènes : il se félicite du succès de ce voyage et regrette seulement que tous ceux qui auraient voulu y participer n'aient pu le faire, faute de place. Le guide, Fabrice Robert, a été très content du groupe de la CNARELA. Roger Massé remet aux représentants des associations membres de la CNARELA un document qui présente le travail d'Athéna¹².

Puis Lionel Sanchez, représentant de Thalassa, présente rapidement le prochain voyage après avoir exposé sa conception du voyage scolaire : celui-ci doit permettre aux élèves de sortir de l'espace de la classe et d'être confrontés physiquement avec l'Histoire à travers les sites archéologiques ou les musées. Organisé par des enseignants, le voyage scolaire fait partie de la construction civique et intellectuelle des élèves, au même titre que l'était au XIX^e siècle, le « grand tour ».

Pour 2018, il est donc proposé une (re)découverte de la civilisation étrusque, dont la culture a rayonné dans toute la Méditerranée et qui a légué beaucoup aux Romains. **Le voyage aura lieu du lundi 20 au vendredi 24 août avec un départ de Lyon**¹³.

Le programme :

- Mardi 21 août : Tarquinia visite du musée et de la nécropole. Norchia et sa nécropole à l'état brut.
- Mercredi 22 août : Cerveteri visite de la nécropole. Rome : musée étrusque de la Villa Giulia.
- Jeudi 23 août : excursion à Tivoli : visites de la Villa d'Este et de la Villa Hadriana pour célébrer le 1900^e anniversaire de l'*adventus* de l'empereur Hadrien.
- Vendredi 24 août : journée libre à Rome puis retour à Lyon.

12. Journées d'octobre 2018 à Toulouse

Catherine Dareys présente le projet dont le thème sera « Toulouse capitale des Wisigoths », à l'occasion du seizième centenaire de la naissance du Royaume wisigoth de Toulouse (418-507) :

- lundi 22 octobre : journée universitaire (conférences à l'université Toulouse Jean Jaurès, avec déjeuner-buffet sur place), visite du Musée Saint-Raymond, réception à la mairie (dans la salle des Illustres) ; dîner en centre-ville.
- mardi 23 octobre : matin : AG de la CNARELA (au centre-ville) ; déjeuner libre ; après-midi : activités pédagogiques à l'archéo-site de Montans et dégustation de vin romain ; dîner à Toulouse.
- mercredi 24 octobre (matin) : 3 visites au choix (fondation Bemberg, musée des Augustins, visite guidée de Toulouse).

François Martin remercie l'ARTELA et rappelle que les Journées 2019 seront organisées par nos collègues de l'ALPLA (Nancy-Metz) et celles de 2020 par nos collègues de l'ADLAP (Amiens).

14. Questions diverses

François Martin transmet deux informations importantes :

- lors de la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le 20 janvier 2018 à Paris, le bureau de la CNARELA sera renouvelé pour deux ans. Il est possible de présenter sa candidature avec une lettre de recommandation de l'ARELA ou de l'association membre de la CNARELA avant le 17 décembre, date de la réunion du bureau.
- notre dernière assemblée générale de l'année scolaire 2017-2018 aura lieu le 26 mai 2018 à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.

¹¹ Cf. Annexes, V.

¹² Ce document comporte une erreur : Athéna n'est pas membre de la CNARELA depuis plus de 20 ans mais a rejoint la coordination en 2003.

¹³ Cf. Annexes, VI.

ANNEXES

Annexe I : Arrêté du 16 juin 2017

18 juin 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 12 sur 63

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015
relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège

NOR : MENE1717553A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 121-3, L. 332-2 à L. 332-5 et D. 332-1 à D. 332-15 ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 8 juin 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'article 3 de l'arrêté du 19 mai 2015 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :1^o Le deuxième alinéa du I est supprimé ;2^o Au premier alinéa du II, le mot : « et » est remplacé par le mot : « ou » ;3^o Le b du II est complété par une phrase ainsi rédigée : « A l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires. Ces derniers contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours éducatif de santé ainsi que du parcours Avenir. »**Art. 2.** – L'article 4 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 4. – La répartition entre les enseignements complémentaires est déterminée par l'établissement, en fonction des besoins des élèves accueillis et du projet pédagogique de l'établissement. Elle est identique pour tous les élèves d'un même niveau.

« Dans les collèges publics, cette répartition est fixée par le conseil d'administration après avis du conseil pédagogique.

« Dans les collèges privés sous contrat, cette répartition est fixée par le chef d'établissement en concertation avec les professeurs. Ces derniers sont informés par le chef d'établissement des suites de cette consultation. »

Art. 3. – L'article 5 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :« Art. 5. – Conformément au 1^o de l'article L. 121-3 du code de l'éducation, un enseignement commun ou un enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considéré. »**Art. 4.** – L'article 6 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 6. – Outre la dotation horaire correspondant aux enseignements obligatoires, une dotation horaire, sur la base de trois heures par semaine et par division, est mise à la disposition des établissements qui en arrêtent l'emploi conformément à l'article D. 332-5 du code de l'éducation et dans les conditions prévues aux II et III de l'article D. 332-4.

« Cette dotation horaire attribuée à l'établissement lui permet de favoriser le travail en groupes à effectifs réduits et les interventions conjointes de plusieurs enseignants. En outre, elle peut être utilisée pour proposer un ou plusieurs enseignements facultatifs. »

Art. 5. – L'article 7 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 7. – Les enseignements facultatifs peuvent porter sur :

« a) les langues et cultures de l'Antiquité au cycle 4, dans la limite d'une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de trois heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième ;

« b) une deuxième langue vivante étrangère, ou régionale, en classe de sixième. Le cas échéant, l'enseignement des deux langues vivantes se fait dans la limite de six heures hebdomadaires ;

« c) un enseignement de langues et cultures européennes, s'appuyant sur l'une des langues vivantes étudiées, dans la limite de deux heures hebdomadaires au cycle 4 ;

« d) les langues et cultures régionales, en classe de sixième et au cycle 4, dans la limite de deux heures hebdomadaires.

« Le cas échéant, une dotation horaire spécifique peut être attribuée à cette fin. »

Art. 6. – L'article 8 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 8. – Les volumes horaires des enseignements obligatoires des classes de troisième dites "préparatoires à l'enseignement professionnel", installées dans des collèges ou des lycées, sont identiques à ceux des autres classes de troisième. Il s'y ajoute un enseignement de découverte professionnelle, pour lequel ces classes disposent d'un complément de dotation horaire spécifique.

« Les enseignements complémentaires doivent permettre aux élèves de ces classes de découvrir différents champs professionnels afin de construire leur projet de formation et d'orientation, sans se limiter à cet objectif. Ces élèves bénéficient en outre de périodes de stage en milieu professionnel ».

Art. 7. – L'article 9 du même arrêté est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 9. – L'établissement peut moduler la répartition du volume horaire hebdomadaire par discipline, dans le respect à la fois du volume horaire global dû à chaque discipline d'enseignement obligatoire pour la durée du cycle, du volume horaire global annuel des enseignements obligatoires dû à chaque élève et des obligations réglementaires de service des enseignants. La répartition du volume horaire des enseignements obligatoires doit rester identique pour tous les élèves d'un même niveau. Toutes les disciplines d'enseignement obligatoire sont enseignées chaque année du cycle.

« Dans les collèges publics, cette modulation est fixée par le conseil d'administration après avis du conseil pédagogique.

« Dans les collèges privés sous contrat, cette modulation est fixée par le chef d'établissement en concertation avec les professeurs. Ces derniers sont informés par le chef d'établissement des suites de cette consultation. »

Art. 8. – L'article 10 du même arrêté est abrogé.

Art. 9. – Les tableaux annexés au même arrêté sont remplacés par les deux tableaux annexés au présent arrêté.

Art. 10. – Le présent arrêté est applicable dans les îles Wallis et Futuna.

Art. 11. – Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2017.

Art. 12. – La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 juin 2017.

JEAN-MICHEL BLANQUER

ANNEXES

ANNEXE 1

Niveau sixième (cycle 3)

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves du niveau sixième de collège

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES HEBDOMADAIRES
Education physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, physique-chimie	4 heures
Total (* *)	26 heures, dont 3 heures d'enseignements complémentaires

(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.
 (**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

ANNEXE 2

Niveaux du cycle 4

Volumes horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves des niveaux du cycle 4 de collège

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES HEBDOMADAIRES		
	Cinquième	Quatrième	Troisième
Education physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire – Géographie – Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-Chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total (* *)	26 heures, dont 4 heures d'enseignements complémentaires		
(*) Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre. (**) S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe par niveau.			

Annexe II : motions de l'AG du 24 octobre



MOTIONS DE LA CNARELA ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 OCTOBRE 2017 POITIERS

La CNARELA, réunie en Assemblée Générale le 24 octobre 2017, a voté les motions suivantes :

Motion 1 : Ventilations de service

La CNARELA demande instamment au ministre de l'Éducation nationale de rappeler aux personnels de direction, aux DASEN et aux recteurs que le français, le latin et le grec ancien font tous les trois partie du service des professeurs de Lettres classiques.

Elle regrette de constater cette année encore que des états-VS de professeurs de Lettres classiques présentent les horaires de français comme un « complément de service » donné en Lettres modernes. Ce procédé, de la part des personnels de direction, des directions académiques ou des rectorats, est intolérable. Il nie la trivalence des professeurs de Lettres classiques et fragilise les postes dans les établissements.

Motion votée à l'unanimité

Motion 2 : Horaires des enseignements de langues anciennes et textes officiels.

La CNARELA demande le retour de l'horaire de 2h en latin en classe de 5^e. Tous les collègues s'accordent en effet pour dire qu'une heure ne suffit pas pour traiter de manière satisfaisante le programme, notamment en ce qui concerne l'étude de la langue.

Elle souhaite que la possibilité de moduler les horaires de latin et de grec ancien à l'intérieur du cycle 4 (5^e-4^e-3^e) soit offerte. Il est nécessaire que :

- 1- tout projet de modulation, mis en place la première année du cycle, soit poursuivi jusqu'à la troisième année du cycle ; un élève doit en effet, en fin de cycle, avoir suivi l'intégralité des heures prévues par l'arrêté qui les définit, condition *sine qua non* de l'existence du projet ;
- 2- le professeur de Lettres classiques responsable des enseignements de latin et de grec ancien soit à l'origine du projet proposé.

La CNARELA demande que des textes clairs, définissant l'enseignement des langues anciennes, soient appliqués dans tous les établissements. Elle demande instamment la suppression, dans l'arrêté du 16 juin 2017, de l'expression « dans la limite de » dont la présence dans l'arrêté du 19 mai 2015 avait déjà mis en difficulté les collègues et les élèves. En effet, cette précision laisse aux personnels de direction le pouvoir de ne pas respecter les textes officiels, pouvoir que certains s'arrogent déjà trop facilement.

Motion votée à l'unanimité

Motion 3 : CAPES

La CNARELA demande que le CAPES externe de Lettres classiques ne soit plus une option du CAPES de Lettres mais un CAPES à part entière, distinct du CAPES de Lettres modernes.

À l'écrit, elle dénonce les modalités actuelles de l'épreuve de latin et de grec, que les candidats ne peuvent traiter de façon satisfaisante dans le temps imparti de 6 heures (une version latine, une version grecque et une question de didactique portant sur les deux textes). Elle demande donc que, dans un premier temps, la question soit supprimée pour que l'épreuve comporte seulement une version latine et une version grecque, dans la durée actuelle de 6 heures. À terme, elle demande le rétablissement de deux épreuves distinctes (une version latine de 4 heures et une version grecque de 4 heures) afin que les candidats soient évalués dans les meilleures conditions possibles.

À l'oral, elle demande que l'épreuve de mise en situation professionnelle (explication de texte et question de grammaire) porte, par tirage au sort, soit sur le français, soit sur le latin, soit sur le grec. Ce sont, en effet, ces trois disciplines que les lauréats seront amenés à enseigner.

Motion votée à l'unanimité

Annexe VI : postes ouverts aux concours (session 2018)

1) Agrégations :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98774/postes-agregation-session-2017.html>

Agrégation de Lettres classiques

- externe : **71** postes

- interne : **45** postes

Agrégation de grammaire

- externe : **9** postes

2) CAPES :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98493/postes-capes-session-2018.html>

CAPES de Lettres, option Lettres classiques

- externe : **183** postes

- interne : **19** postes

Annexe IV : Euroclassica, résultats vestibulum Elex / Egex 2017

Elex :

La France en 3^e position avec 848 médailles

	Or	Argent	Bronze	Total
AU	84	238	241	563
BE FL	110	484	360	954
BE FR	13	95	114	222
BiH	43	33	17	93
CH	4	1	0	5
DE	4	61	106	171
ES	80	182	109	371
FR	88	355	405	848
HR	102	180	136	418
LT	2	4	6	12
MK	44	19	7	70
NL	68	374	505	947
RU	55	102	90	247
SW	2	8	6	16
UK	1	12	14	27
EU Sch	20	36	40	96
Totals	720	2184	2156	5060

Egex : 7 pays seulement ont participé

La France est en dernière position ex-aequo avec les Pays-Bas avec 11 médailles

	Or	Argent	Bronze	Total
BE FL	13	36	28	77
BE FR	9	28	26	63
ES	9	20	40	69
HR	1	4	6	11
FR	2	3	6	11
NL	4	13	68	85
RU	2	11	14	27
Total	40	115	188	343

Annexe V : messages reçus des associations amies et lus lors de l'AG

1) Sauver les Lettres

Sauver les Lettres tient à remercier la CNARELA pour son action efficace en faveur des langues anciennes et souhaite continuer à mener le combat à ses côtés.

Certes, le discours du ministère de l'Éducation nationale et de la présidence de la République laisse entendre des accents plus doux à l'égard des langues anciennes, mais nous, enseignants, observons avant tout la situation réelle, et celle-ci ne laisse pas d'être préoccupante : en effet, la réforme du collège n'est pas abrogée, et les heures prises aux langues anciennes ne leur ont pas été restituées. L'application ou non de la réforme est laissée à l'autonomie des établissements, ce qui engendre inégalité et précarité pour le latin et le grec. De plus, quel est le sens de cette « autonomie » si les dotations horaires globales restent inchangées ?

Nous sommes également inquiets des projets du ministère :

- 1 - Quelle sera la place des langues anciennes dans la réforme annoncée du baccalauréat, qui prévoit la réduction du nombre de disciplines évaluées en contrôle final ? Le statut des options « latin » et « grec » incitera-t-il les élèves à les conserver, mais aussi à y travailler avec autant de motivation qu'avec le mode d'évaluation actuel ?
- 2 - Quelles seront les conséquences de l'autonomie des établissements, également voulue par le ministère ? Nous savons que les chefs d'établissement s'octroient déjà une grande autonomie, alibi de mesures toujours négatives : horaires diminués, niveaux regroupés, refus d'inscriptions d'élèves et de créations de groupes, sans compter des emplois du temps auxquels aucune autre discipline n'aurait survécu. Une autonomie accrue marginaliserait encore davantage les langues anciennes dans les établissements où des besoins plus urgents se feront sentir, et les cantonnerait aux établissements fréquentés par un public « demandeur », et encore, à condition que des enseignements jugés plus séduisants ou plus modernes ne les relèguent au rang de pièces de musée. L'autonomie constitue ainsi un abandon définitif de l'idéal républicain d'égalité des élèves devant les enseignements, au moment où on vient de prouver que les langues anciennes soutiennent puissamment la réussite des élèves défavorisés, et où elles auraient pu aider à lutter contre les inégalités.

Nous avons entendu ensemble M. Coulhon assurer que les langues anciennes bénéficieraient avec le nouveau président d'une volonté politique beaucoup plus favorable, mais nous n'oublions pas que la démocratie athénienne n'a jamais été exaltée sur un ton aussi vibrant que dans les oraisons funèbres. Il faut donc souligner à quel point le travail rigoureux d'enquête effectué sans relâche dans toutes les académies par la CNARELA pour dresser un tableau exact de l'enseignement des langues anciennes est essentiel.

Sauver les Lettres sait aussi que la CNARELA ne se cantonne pas à une défense du latin et du grec mais lutte également pour renforcer leur place dans la culture de tous les élèves du secondaire, ainsi que pour recruter des enseignants, les soutenir et améliorer leur formation.

Nous continuerons donc à nous battre avec vous sur tous les fronts.

Agnès Joste et Estelle Manceau

2) Sauvergarde des enseignements littéraires

Chers Collègues, chers amis

Je regrette de ne pouvoir être des vôtres, retenue à Paris, lors de cette assemblée générale 2017 qui, il faut le reconnaître, se déroule dans un climat moins sombre que lors des années précédentes. Je partage vos préoccupations et vos espoirs et François Martin pourra vous dire quelques mots du projet que lance l'École normale supérieure pour redonner vie à l'enseignement des humanités, en étroite collaboration avec la mission confiée par le Ministre de l'éducation nationale à notre ami Pascal Charvet, projet auquel j'ai accepté d'être associée en tant que présidente du Conseil scientifique. Mais c'est aussi comme présidente de SEL que je m'adresse à vous et, à ce titre, je me permets de vous rappeler l'existence de notre concours de nouvelles dont ce sera cette année la 4e session. Il doit contribuer, lui aussi, à ranimer l'intérêt pour l'Antiquité classique et, plus encore, à

valoriser les adolescents (lycéens ou élèves de classes préparatoires, toutes sections confondues) qui ont encore le goût de la langue française et de la littérature. Vous trouverez tous les renseignements sur le site de SEL, la date limite pour l'envoi des textes étant cette année fixée au 14 mars 2018, minuit.

En souhaitant vivement que les bonnes intentions aujourd'hui affichées puissent aboutir sans trop tarder à des mesures concrètes concernant tant les horaires que les contenus des enseignements à la valeur formatrice desquels nous croyons, je vous adresse à tous mes souhaits les plus chaleureux.

Bon courage et "haut les coeurs"!

Monique Trédé

3) APLAES



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Besançon, le 20 octobre 2017

Marie-Rose GUELFUCCI
Présidente de l'APLAES,
marie-rose.guelfucci@univ-fcomte.fr

Monsieur le Président, Chers et chères collègues de la CNARELA,

Au moment où vous tenez vos journées d'octobre, je voudrais vous transmettre les vœux les plus chaleureux de l'APLAES pour ces trois jours placés sous le signe de « La métamorphose ». Car 2017-2018 est bien sûr l'année d'Ovide. Puissent donc les métamorphoses partir de son œuvre pour aller bien au-delà, comme le thème et le magnifique programme de ces journées y invitent, et être un tournant positif pour nos études dans leur ensemble et pour nos disciplines! Plusieurs indices sont favorables ou très favorables, et nos associations s'emploient, très souvent ensemble et avec les associations littéraires, à les rendre effectifs.

J'aurais préféré vous transmettre ces vœux de vive voix, mais, vous le savez bien, ni les réunions ni les Conseils ne sont déplaçables, et toute présence y est indispensable. Nos associations travaillent cependant depuis si longtemps ensemble que l'un ou l'une de nos collègues de la section poitevine de l'APLAES pourra assurément vous transmettre ce message amical : ils seront parmi vous en auditeurs ou en intervenants.

Car nos préoccupations sont communes et nous partageons depuis longtemps une même conviction et un même combat : montrer à quel point l'apprentissage de nos langues est, comme pour toute autre langue, une clef pour accéder aux sources de notre civilisation, simplement par les mots dans les débuts – mais dans leurs nuances –, à défaut d'une lecture dans le texte qui se met en place plus progressivement, comme pour toute autre langue là encore. D'autres approches sont possibles, bien sûr, mais les antiquisants travaillent ensemble, et nous savons croiser les sources. Ce qui est sûr – Τοιγαροῦν, comme diraient "nos" Grecs –, c'est que la connaissance de ces sources est essentielle à la formation de notre jeunesse et à la pensée humaniste, simplement et tout d'abord pour ce qu'elles représentent en elles-mêmes, mais tout autant pour la compréhension qu'elles donnent de nos propres sociétés et pour l'ouverture qu'elles apportent à et sur d'autres civilisations.

Nos associations se retrouveront bientôt pour de nouvelles audiences devant des interlocuteurs plus à l'écoute, semble-t-il. Dans l'immédiat et par la voix de l'un de nos collègues, que je remercie ici, je vous souhaite au nom de l'APLAES de beaux et fructueux moments de recherche et de réflexion. Le temps des négociations en sortira plus fort.

Pour l'APLAES
La présidente,
Marie-Rose Guelfucci

THALASSA

VOYAGES CULTURELS
scolaires & universitaires

Les Étrusques, histoire d'une civilisation

5 jours / 4 nuits

du lundi 20 août au vendredi 24 août 2018

Proposition de voyage pour la CNARELA



J1 – lundi 20 août - Lyon - Rome

RDV à l'aéroport Saint Exupéry à Lyon. Vol Lyon/Rome à 10h40. Arrivée à 12h10.

Installation à l'hôtel et déjeuner libre

Promenade dans Rome l'après-midi.

Dîner libre - Nuit à Rome

J2 – mardi 21 août - Tarquinia - Norchia

Départ en car pour Tarquinia. Couronnant un plateau rocheux et inscrite au Patrimoine de l'Unesco, **la nécropole de Tarquinia** reflète plusieurs types de pratiques funéraires du peuple étrusque entre le IX^{ème} et le I^{er} s. av. J.C. Ce site immense, qui permet d'avoir un témoignage de première importance sur cette civilisation, comporte près de six cents tombes creusées dans la roche et surmontées d'impressionnants tumuli. Dans nombre d'entre elles des bas-reliefs et de remarquables peintures murales ornent les parois des chambres funéraires. Cette découverte sera complétée par la visite **du Musée National Archéologique**, installé dans un élégant palais du XV^e siècle, au cœur de la cité de Tarquinia. Le musée abrite une remarquable collection d'objets provenant des fouilles faites *in-situ* tels que sarcophages, céramiques, urnes funéraires, bijoux... ainsi qu'un superbe bas-relief en terre cuite représentant deux admirables chevaux ailés.

Cette journée se poursuivra par la découverte de **la Nécropole de Norchia** (ancienne cité étrusque d'Orclae) située non loin de là, dans un site naturel préservé. Constituées de blocs de tuf sculptés dans la falaise, les tombes sont dotées d'escaliers permettant d'accéder aux chambres funéraires où se trouvent les sarcophages aux portraits sculptés du défunt. Cette nécropole a connu son apogée entre le IV^{ème} et le I^{er} s. av. J.C. Déjeuner libre en cours de visites. Dîner libre . Nuit à Rome

2, rue Marcel Paul 30318 ALES CEDEX – Tél. : 04.66.30.66.66 – Fax : 04.66.30.81.45

Courriel : contact@thalassa-voyages.com - Site : www.thalassa-voyages.com

Membre de L'U.N.A.T., de la C.N.A.R.E.L.A et de l'Office

S.A.S.U. Coval Voyages au capital de 8628€ - Caution Financière : APST - Licence : IM 030 1000 11 – RC : B 349 951 830 - SIRET : 349 951 830 000 18 – APE : 7912Z – Police Responsabilité civile et Professionnelle : CONCORDE N° 5306770045



J3 – mercredi 22 août - Cerveteri – Villa Giulia

Départ en car pour visiter **la nécropole de Banditaccia à Cerveteri**, inscrite au Patrimoine de l'Unesco. Située sur le site antique de Caere, puissant centre étrusque dont l'apogée se situe aux VIIe et VIe s. av. J.-C, cette nécropole comprend des milliers de tombes disposées selon un plan quasi urbain, avec des quartiers, des rues et de petites places. Les tombes sont de divers types : tranchées creusées dans le roc, tumuli ou taillées dans la roche, en forme de cabane ou de maison avec un luxe de détails architecturaux. Elles constituent l'unique témoignage qui nous soit parvenu de l'architecture résidentielle étrusque.

Cette journée se poursuivra par la visite du **Musée National Étrusque de la Villa Giulia** à Rome. C'est dans ce superbe palais de style renaissance datant du XVIème s. que se trouve le plus grand musée consacré à la civilisation étrusque. Les collections présentées regroupent des objets provenant des sites étrusques situés au nord de Rome (vases, statues, sarcophages, trousseaux de tombes) ainsi que des reconstitutions de temples. Vous pourrez admirer le sarcophage des deux époux, l'Apollon de Véies, les lamelles de Pyrgi et le centaure de Vulci, pièces maîtresses de ce musée.

Déjeuner libre en cours de visites. Dîner libre - Nuit à Rome

J4 – jeudi 23 août – Tivoli

Le matin, départ en car pour Tivoli. Située sur les monts Tiburtini, cette petite ville possède deux magnifiques Villas inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco. Découverte tout d'abord de la **Villa d'Este** aménagée au XVIème s. par le Cardinal d'Este, seigneur de Tivoli, qui souhaitait vivre dans un décor à la mesure de sa position sociale. À l'intérieur de la villa accessible par un superbe escalier vous pourrez admirer de très belles fresques qui ornent de magnifiques salles. Quant aux jardins, composés de terrasses, d'escaliers, de pentes et de chemins, ils présentent une fusion totale entre la nature, les sculptures, les bassins et les fontaines. Les jeux d'eau des multiples fontaines sont obtenus grâce à un aqueduc et à une conduite d'eau passant sous la villa. Vous pourrez admirer, entre autres, l'allée des 100 fontaines, la fontaine baroque Ovale, la fontaine de Neptune dessinée par Le Bernin et la fontaine de l'Orgue.

La journée se poursuivra par la visite de la **Villa d'Hadrien**. Construite par l'Empereur entre 121 et 137, cette demeure est conçue comme un carnet de voyage dans lequel il a rassemblé ses souvenirs de choses vues en Grèce, en Asie Mineure et en Egypte. Vous serez impressionnés par les dimensions de cette villa et les nombreux édifices qui la composaient. Vous vous laisserez charmer par le bassin du Canope entouré de statues et de colonnes antiques, le théâtre maritime avec sa colonnade entourée d'eau ou encore les thermes et leurs voûtes impressionnantes. Dans ces ruines harmonieuses situées en pleine campagne romaine la promenade prend des airs de nostalgie et l'on s'attend presque à rencontrer Hadrien.

Déjeuner libre en cours de visites. Dîner libre - Nuit à Rome

2, rue Marcel Paul 30318 ALES CEDEX – Tél. : 04.66.30.66.66 – Fax : 04.66.30.81.45

Courriel : contact@thalassa-voyages.com - Site : www.thalassa-voyages.com

Membre de L'U.N.A.T, de la C.N.A.R.E.L.A et de l'Office

S.A.S.U. Coval Voyages au capital de 8628€ - Caution Financière : APST - Licence : IM 030 1000 11 – RC : B 349 951 830 - SIRET : 349 951 830 000 18 – APE : 7912Z – Police Responsabilité civile et Professionnelle : CONCORDE N° 5306770045

THALASSA

VOYAGES CULTURELS
scolaires & universitaires

J5 - vendredi 24 août – Rome - Lyon

Promenade dans Rome le matin.

Déjeuner libre

Vol Rome/Lyon à 17h 45. Arrivée à 19h.15

Fin de nos services.

TARIFS ET CONDITIONS DU VOYAGE

Pour 20 participants payants : 770,00 € par personne en chambre double

Pour 25 participants payants : 740,00 € par personne en chambre double

Pour 30 participants payants : 710,00 € par personne en chambre double

Supplément single : 70,00 €

Prestations incluses dans le prix :

- Les vols réguliers directs en classe économique Lyon /Rome / Lyon avec la compagnie Hop taxe aéroport incluse
- Le transport sur place en autocar privé selon programme
- 4 nuitées en hôtel*** avec petit déjeuner à Rome (Hôtel Edera***)
- Les entrées des sites et musées selon programme
- La mise à disposition d'un guide-conférencier durant tout le voyage
- Assurance bagages rapatriement incluse

Prestations non incluses :

- Les déjeuners et les dîners
- Les pourboires

2, rue Marcel Paul 30318 ALES CEDEX – Tél. : 04.66.30.66.66 – Fax : 04.66.30.81.45

Courriel : contact@thalassa-voyages.com - Site : www.thalassa-voyages.com

Membre de L'U.N.A.T., de la C.N.A.R.E.L.A et de l'Office

S.A.S.U. Coval Voyages au capital de 8628€ - Caution Financière : APST - Licence : IM 030 1000 11 – RC : B 349 951 830 -
SIRET : 349 951 830 000 18 – APE : 7912Z – Police Responsabilité civile et Professionnelle : CONCORDE N° 5306770045